

Service émetteur :
Direction de la santé publique et environnementale
Département Santé Environnement

Affaire suivie par : N. BARILLEAU
Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 02.38.77.34.76

DREAL CVL - UID 37-41 – PME

49 bis rue Laplace

41000 BLOIS

A l'attention de Monsieur DECARREAUX Christophe

Date : **11 JUIL. 2023**

Objet : AENV - Extension carrière Terres de Buisson - Demande de contribution

Monsieur,

Vous avez transmis pour avis le 27/06/2023, la demande de renouvellement et d'extension de la carrière située au lieu-dit « Terres du Buisson » à St Jean Froidmontel (41). La lecture du dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- Le projet concerne le renouvellement et l'extension la carrière Minier située sur la commune de St Jean Froidmontel, pour une surface totale de 64 ha, dont 32 ha d'extension soit environ 13 ha 58 autorisés pour une durée de 12 ans, dont 4 ans pour la remise en état et pour un volume d'extraction de 120 000 T/an. Les activités du site s'effectueront de 7h à 17h30.
- Le porteur de projet a bien pris en compte la problématique de la ressource en eau d'alimentation en eau potable. Aucun captage d'eau destinée à la consommation humaine ou périmètre de protection de captage ne se situe au sein la zone du projet.
- L'environnement du projet est bien décrit. La zone d'extension est située à 990 m du centre-bourg de St Jean Froidmontel. Il est essentiellement rural, agricole avec quelques hameaux à proximité. Les habitations les plus proches sont situées à 15 mètres au nord-ouest des limites du projet au lieu-dit « Pièces de la Garenne », appartenant au propriétaire des terrains de la carrière actuelle et de l'extension projetée, à 217 mètres à l'ouest au lieu-dit « Chanteloup », appartenant à l'exploitant et un tiers à 277 mètres au sud au lieu-dit « Le Buisson ». Enfin, le hameau « Les Saradines » se situe à 350 – 400 m à l'est du projet, sur la commune de Cloyes les Trois Rivières (28). Aucun établissement recevant une population dite sensible n'est situé à proximité.
- Le porteur de projet retient les nuisances sonores liées aux activités du site (circulation des camions, emploi des engins, décapage, concassage, broyage, ...) et l'inhalation de poussières, comme étant susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations riveraines. L'analyse des risques sanitaires a été réalisée de manière qualitative. Le porteur de projet conclut à un impact faible à négligeable.
- Concernant l'impact acoustique du projet, un plan de suivi acoustique est actuellement mis en place tous les 5 ans sur 3 point de mesures. Des mesures de bruit ont été réalisées en octobre 2022 afin d'évaluer l'état initial de l'environnement, en tenant compte de la carrière existante, à la hauteur des habitations les plus proches du projet. Les mesures de suivi acoustique sont inférieures à la réglementation en vigueur. Toutefois, il n'a pas été effectué de mesures acoustiques en périphérie des terrains de l'extension, notamment vers le hameau « Les Saradines ».

- Le dossier précise les mesures de réduction et d'évitement des impacts existantes et complémentaires (limitation de la vitesse des véhicules, merlons prévus autour du site avec un recul de 10 m sans extraction). Du fait de la proximité avec les premiers tiers, il serait opportun de faire réaliser des mesures acoustiques dès la mise en place de l'extension afin de vérifier la conformité acoustique du projet, au niveau des 3 points de mesure actuel, et également au niveau du hameau des Saradines. En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, des mesures adéquates devront être mises en place.
- Concernant les émissions de poussières, il n'existe pas de plan de surveillance des retombées de poussières, car la production d'extraction est inférieure à 150 000 T/an. Toutefois, lors d'un fort empoussièrément lié au temps sec, le dossier précise que des mesures de réduction seront mise en œuvres (vitesse limitée, arrosage des pistes...).

En conclusion, l'étude est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de santé des populations. J'émet un avis favorable sous réserve de mes remarques formulées ci-dessus.

Une copie du présent courrier sera enregistrée sous GUN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.


La directrice générale,

Clara de BORT